

Délégation de service public de transports  
« Bugey Bus »

**Rapport annuel 2021**

## I Données générales

### I.1 Cadre contractuel de la délégation

- Date de signature du contrat : 1<sup>er</sup> octobre 2018
- Durée : 5 ans
- Principales caractéristiques : Service de transport à la demande « Bugey Bus centre » exécuté sur le périmètre de Hauteville-Lompnes centre
- Liste des avenants et leur objet : pas d'avenant signé

### I.2 Présentation de l'entreprise délégataire

- Dénomination : **HARMONIE AMBULANCE**, société acquéreur de la sarl Taxi Ambulance Marcel
- Coordonnées :  
Téléphone 04 74 35 20 Mail [rdv01@harmonie-ambulance.com](mailto:rdv01@harmonie-ambulance.com)
- Siège social : 12 avenue des hauts de la Chaume – 86280 SAINT BENOIT  
Etablissement secondaire : 127 avenue de Lyon à Hauteville Lompnes mail [xavier.bernard@harmonie-ambulance.com](mailto:xavier.bernard@harmonie-ambulance.com)
- Composition du Conseil d'administration : sans objet, l'entreprise est dépourvue de conseil d'administration (SASU)
- Organigramme de l'entreprise : il est joint en annexe I
- Moyens humains : L'entreprise emploie 74 personnes



En 2021, Taxi Ambulance Marcel a rejoint le réseau Harmonie Ambulances.

## 2 Données comptables

- Compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation se rapportant à l'exercice 2021 établi selon le même modèle que le détail des produits et charges contractuels figurant à l'annexe 4, qui rappelle les données des exercices précédents depuis l'entrée en vigueur du contrat :  
*Le compte annuel est présenté en annexe 2*
- La copie de la liasse fiscale pour 2021 et l'attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF :  
*Elles sont jointes en annexe 3 et 4*
- Mise à jour des inventaires conformément à l'article 21 :  
*Un véhicule VOLKSWAGEN CADDY MAXI aménagement PMR – Trendline – millésime 2019 mis en service en juin 2019*
- Compte-rendu de la situation des biens et des immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité :  
*Le véhicule nécessaire au service mis en service en 2019 est toujours en service. Aucun autre investissement n'est prévu*

Compte de la TVA récupérée par le Délégué au titre des investissements réalisés par l'Autorité Organisatrice, et reversée à celle-ci ainsi que les dates de versements :

Sans objet

### 3 Analyse de la qualité du service

#### 3.1 Indicateurs qualité

Indicateur	Valeur d'objectif	Méthode de mesure	Périodicité	Résultats
I - Réalisation du service	Arrivée au lieu de départ au plus tard H + 2 minutes et attente du client à l'arrêt jusqu'à H+5 minutes 95% des prises en charge conformes	Données issues de la main courante du Délégué qui consigne toutes les réservations ou de celle des sous-traitants. Responsable de la production de la donnée : délégué (+ contrôle aléatoire ou temps réel de l'Autorité Organisatrice). Le Délégué déduira, en les justifiant, les courses non réalisées pour des raisons extérieures à sa responsabilité (garantie constructeur, événements externes).	Annuelle	Objectif atteint aucune réclamation reçue sur ce point
2 - Qualité de la conduite	Le conducteur : - adapte l'allure au profil et à l'environnement de la ligne : sorties d'école, passage piétons... - accélère, freine et change de direction en tenant compte des personnes qui sont dans le véhicule, anticipe dans sa conduite les stop ou obstacles sur la route. - s'arrête à une distance du trottoir permettant l'entrée ou la sortie du véhicule sans descendre sur la chaussée. (sauf obstacle) - s'assure que les voyageurs sont bien descendus ou ont bien fini de monter avant la fermeture des portes.	Contrôle via les réclamations des usagers et, le cas échéant, par « client mystère » de l'Autorité Organisatrice ou de son représentant accrédité.	annuelle	Objectif atteint aucune réclamation reçue sur ce point
3- Sécurité	0.30 accidents par 10 000 km / bus où la responsabilité du conducteur ou du Délégué est engagée	Signalements du Délégué à l'Autorité Organisatrice	annuelle	Pas d'accident
4 - Etat extérieur des véhicules	Absence de tags, graffitis, salissures, dégradations visibles : carrosserie et vitres propres (sauf conditions climatiques exceptionnelles : gel, neige), signalisation et plaques parfaitement lisibles, pas de trace de gazole, pas de signe d'accrochage (tôle enfoncée) ni de pare-chocs cassés	Contrôle par agent de l'Autorité Organisatrice ou son représentant accrédité en début de service.	Tout au long de l'année	Conforme
5 - Etat intérieur des véhicules	Absence de tags, graffitis, salissures, dégradations visibles : sol balayé, barres de maintien et poste de conduite propres, absence d'odeurs, sièges propres et non abîmés, absence de trace de colle et adhésif sur les vitres et les sols.	Contrôle par agent de l'Autorité Organisatrice ou son représentant accrédité en début de service.	Tout au long de l'année	Conforme

### 3.2 Réclamations et observations des usagers

Aucune réclamation n'a été reçue en 2021.

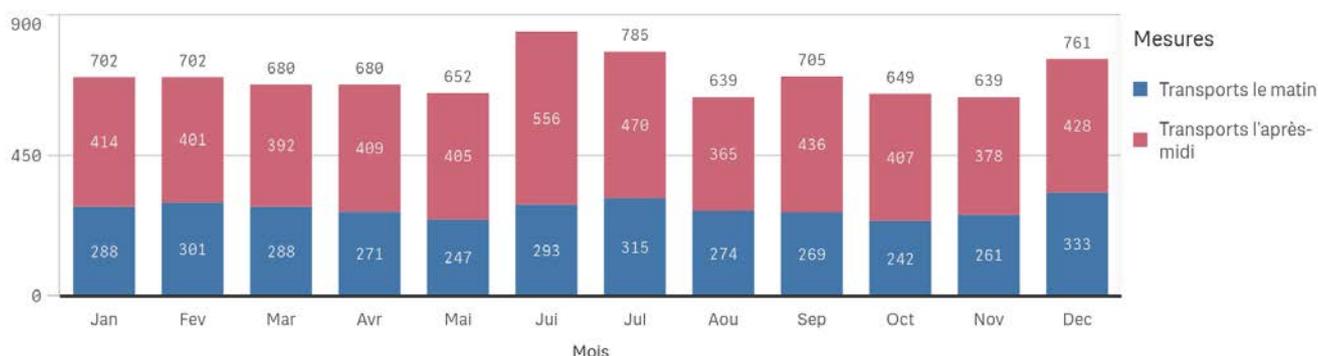
## 4 Annexe technique et financière

### 4.1 Eléments techniques

Synthèse des opérations d'entretien, de maintenance, de renouvellement et de modernisation réalisés pendant l'exercice

- Liste des interventions réalisées sur chaque véhicule
  - réparation : aucune réparation en 2021
  - maintenance : réalisée suivant les recommandations du constructeur
  - tôlerie / peinture : aucune opération
  - contrôle technique : contrôle technique le 4/6/2021 (annexe 5)
- Liste des pannes ou interventions ayant nécessité l'immobilisation d'un véhicule pour une durée supérieure à 3 jours : *Aucune panne intervenue sur le véhicule*
- Consommations moyennes de carburant pour chaque véhicule du parc : 8 litres / 100 km
- § !
- Analyse de la fréquentation observée et des propositions d'amélioration sur la base notamment de l'interprétation des données quotidiennes

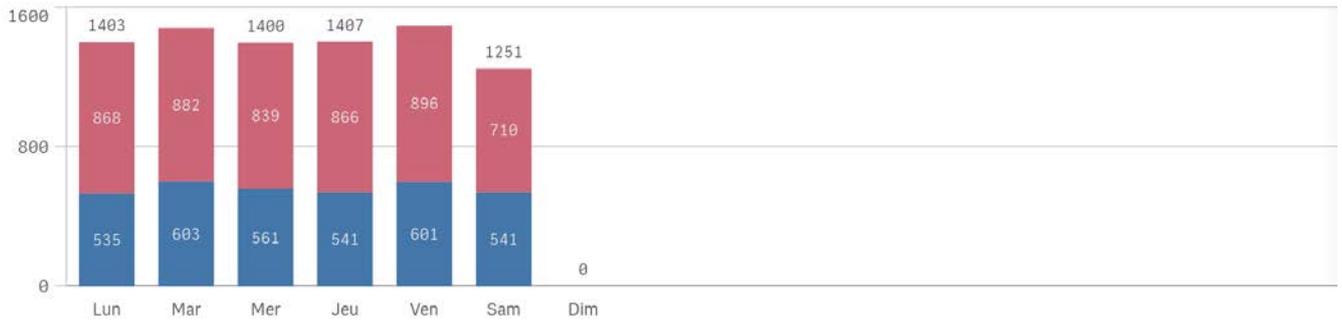
Fréquentation par mois



La fréquentation en 2021 se caractérise comme suit :

- 8443 trajets effectués
- 704 usagers transportés en moyenne par mois contre 680 en 2020 (+3%). La fréquentation progresse légèrement mais reste fortement en retrait par rapport à 2019 (-26%).
- 28 usagers transports par jour d'exploitation (303) contre 32 en 2020.
- Une fréquentation régulière, illustrée par la répartition en quartile de la fréquentation par jour d'exploitation :
  - Quartile 1 : 24 voyageurs transportés
  - Médiane : 28 voyageurs transportés
  - Quartile 3 : 31 voyageurs transportés
  - Jour le moins fréquenté : 16 voyageurs transportés (21 août)
  - Jour le plus fréquenté : 48 voyageurs transportés (11 juin 2021)
- une variation de 33% entre les mois le moins actif (août et novembre) et le plus actif (juin)
- Une fréquentation plus élevée l'après-midi (5061 usagers transportés soit 60%) que le matin (3382 usagers transportés)

## Fréquentation par jour



La fréquentation est inégale par jour de semaine avec une fréquentation plus faible le samedi et forte les mardi et vendredi.

- Bilan des infractions constatées par le Délégué

*Néant*

- Bilan des kilométrages réalisés :

*24600 km*

- Nombre de réservations enregistrées :

*8443*

- Nombre de réservations annulées :

*Aucune annulation car service à la demande et prise en charge en 15 minutes après l'appel*

- Nombre de voyageurs transportés :

*8443*

## 4.2 Eléments financiers

- Tarifs en vigueur et leur évolution : sans changement

- Bilan des activités réalisées pour le compte de tiers :

*Aucune activité pour compte de tiers*

- Présentation et analyse des ratios financiers caractéristiques

recette commerciale unitaire par voyage :

*par voyage : 1,82 € H.T (prix du ticket)*

coût moyen par voyage et par km :

*coût pour l'exploitant, par voyage : 10,67€*

*coût pour l'exploitant, par km : 3,67€*

contribution financière de l'Autorité Organisatrice par voyage et par km :

*par voyage : 8,01 €*

*par km : 2,85 €*

Autre commentaire du Délégué relatif aux éléments financiers :

*Néant*

### 4.3 Données sur le personnel

Liste des emplois et des postes de travail affectés au service ainsi que le nombre, le statut, les conditions de rémunération (y compris les dispositifs internes d'intéressement et de motivation du personnel) et la convention collective des agents qui sont intervenus pendant l'exercice, et leur évolution au cours du contrat, en distinguant l'effectif exclusivement affecté au service délégué des agents affectés à temps partiel directement au service. Le cas échéant, il précise quels sont les agents mis à disposition et pour quelle part.

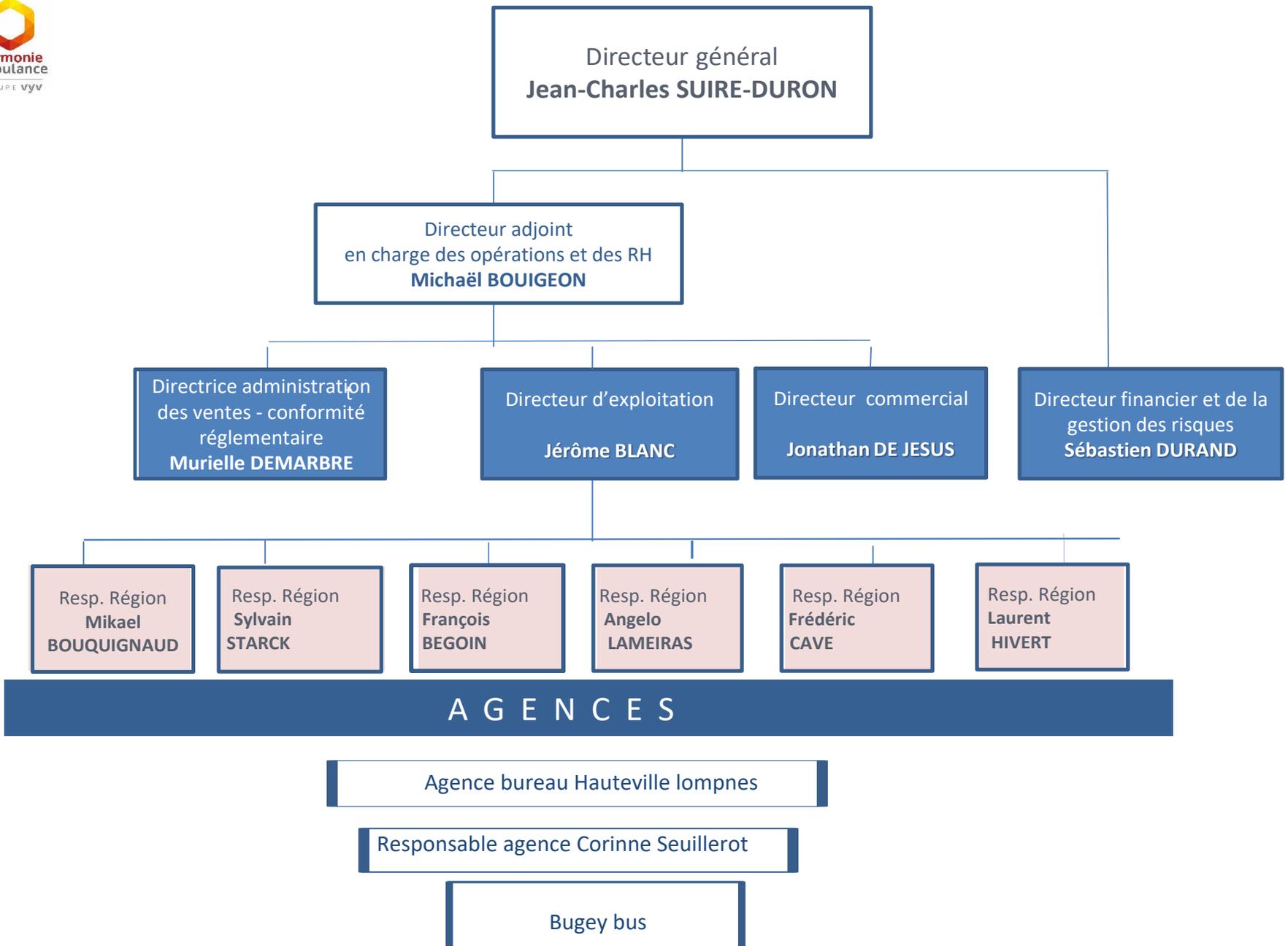
*8 salariés assurent alternativement le service de transports. Ils sont rémunérés suivant les conditions de la convention collective nationale du transport, accord cadre du transport sanitaire.*

*Il n'y a pas de personnel exclusivement affecté au service*

Autres informations fournies par le délégataire à l'Autorité Organisatrice :

*Néant*

*Version du 12/09/2022*



Compte d'exploitation réalisé		2021
<b>Recettes d'exploitation (en k€ HT constants)</b>		<b>k€ 82 994</b>
Vente de titres de transport	k€	15 351
Subvention forfaitaire d'exploitation	k€	67 643
Autres recettes (à détailler)	k€	0
<i>A détailler</i>	k€	
<b>Charges d'exploitation (en k€ HT constants)</b>		<b>k€ 86 987</b>
<b>Personnel</b>		<b>k€ 58 861</b>
Conduite	k€	47 516
Entretien et maintenance	k€	2 961
Administratif	k€	3 184
Direction	k€	5 200
Autres charges de personnel	k€	0
<i>autres charges de personnel à détailler</i>	k€	
<b>Parc de véhicules</b>		<b>k€ 17 660</b>
Loyers et amortissements (conforme au PPI)	k€	11 334
Assurances véhicules	k€	1 769
Contrôles techniques	k€	291
Entretien et Maintenance	k€	3 433
Nettoyage	k€	832
<b>Coût de roulage</b>		<b>k€ 2 996</b>
Carburants	k€	2 424
Lubrifiants	k€	208
Pneumatiques	k€	364
<b>Coûts d'affrètement</b>		<b>k€ 0</b>
<i>A détailler</i>	k€	
<i>A détailler</i>	k€	
<b>Commercial</b>		<b>k€ 1 769</b>
<b>Fournitures</b>		<b>k€ 832</b>
Billetterie	k€	416
Information	k€	416
<b>Poteaux d'arrêt</b>		<b>k€ 0</b>
Fourniture	k€	
Entretien et maintenance	k€	
<b>Communication</b>		<b>k€ 936</b>
<b>Autres charges commerciales</b>		<b>k€ 0</b>
<i>A détailler</i>	k€	
<i>A détailler</i>	k€	
<i>A détailler</i>	k€	
<b>Frais généraux</b>		<b>k€ 3 621</b>
Locaux	k€	676
Postes et télécommunications	k€	187
Fournitures et informatique	k€	676
Assurances (hors véhicules)	k€	936
<b>Impôts et taxes</b>		<b>k€ 1 144</b>
CET	k€	1 144
Autres Impôts et Taxes à Charge	k€	0
<b>Autres</b>		<b>k€ 0</b>
<i>A détailler</i>	k€	
<i>A détailler</i>	k€	
<b>Marge et aléas</b>		<b>k€ 2 081</b>

Exercice ouvert le	01/01/21	et clos le	31/12/21	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SAS HARMONIE AMBULANCE 1 avenue des hauts de chaume 86280 SAINT BENOIT			
SIRET 4 9 4 6 1 3 0 6 0 0 0 0 3 2		Mél : jc.suireduron@harmonie-ambulance.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/18
---	----------

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

HARMONIE DEVELOPPEMENT SERVICE 143 rue Blomet 75015 PARIS	SIRET 4 8 8 3 2 5 3 9 0 0 0 0 2 6
---	-----------------------------------

**B ACTIVITE**

Activités exercées	Transports sanitaires	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	-----------------------	--	--------------------------

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	749 370	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
	Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprise nouvelle art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	<input type="checkbox"/>
		Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>			
Autres dispositifs <input type="checkbox"/>			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)**

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse 0 N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	PHILAE 7.1.1.0
---	--	--	----------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

**Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :**

DUO Solutions Poitiers 16, rue du Pré Médard B.P. 25 86281 SAINT-BENOIT	Nom et adresse du conseil :
Tél : 0549888381	Tél :

**OGA/OMGA**  **Viseur conventionné**  (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 31/03/22	Lieu : SAINT BENOIT
---	-----------------	---------------------

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT JC SUIRE DURON
---	--

Signature	
-----------	--

Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> prestataire :	
---	--



Désignation de l'entreprise : <u>SAS HARMONIE AMBULANCE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>1 avenue des hauts de chaume 86280 SAINT BENOIT</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>4 9 4 6 1 3 0 6 0 0 0 0 3 2</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, <u>31/12/2021</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
AC IIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	226 896	52 470	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	250 000	11 182 628	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		12 208 441	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	291 365	62 504	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 068 825	196 070	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	3 494 803	1 166 902	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		394 000
Créances rattachées à des participations	BB		BC		32 055		
Autres titres immobilisés	BD		BE		7 065		
Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières*	BH	BI		278 221			
TOTAL (II)		BJ	BK	5 331 889	25 580 357		
AC IIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	16 900	16 900	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	2 140	2 140	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	217 754	4 523 484	
		Autres créances (3)	BZ	CA	53 803	1 288 574	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		50 201	
	Disponibilités	CF	CG		1 504 190		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		177 042		
	TOTAL (III)	CJ	CK	271 557	7 562 531		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	5 603 446	33 142 888		
Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		SAS HARMONIE AMBULANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....11 572 803..... )		DA	11 572 803	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	115 250	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )		DC		
	Réserve légale (3)		DD	195 957	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )		DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )		DG	3 033 170	
	Report à nouveau		DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	2 590 893	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK	1 503	
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	17 509 575
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	<b>TOTAL (II)</b>			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	500 705	
	Provisions pour charges		DQ	1 859	
	<b>TOTAL (III)</b>			DR	502 564
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligatoires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	4 737 189	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )		DV	3 086 236	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 325 870	
	Dettes fiscales et sociales		DY	5 392 580	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EA	579 067	
	<b>TOTAL (IV)</b>			EB	9 807
<b>TOTAL (V)</b>			EC	15 130 748	
Ecart de conversion passif *		ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	33 142 888	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	11 910 032	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	61 018	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS HARMONIE AMBULANCE						Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice N									
France				Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	112 408	FB		FC	112 408	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	40 173 931	FH		FI	40 173 931	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	40 286 339	FK		FL	40 286 339	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	957 176	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	548 152	
	Autres Produits (1) (11)						FQ	125 327	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>							FR	41 916 995
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	47 620	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	1 111	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	10 732 222	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	1 911 004	
	Salaires et traitements *						FY	20 743 286	
	Charges sociales (10)						FZ	4 809 550	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	414 588	
			- dotations aux provisions				GB	50 000	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	106 135
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	51 521
	Autres charges (12)						GE	230 602	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>							GF	39 097 638
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							GG	2 819 356	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	371	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>							GP	371	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	92 125	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>							GU	92 125	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>							GV	-91 754	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>							GW	2 727 602	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SAS HARMONIE AMBULANCE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		<b>Exercice N</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 70 978
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 124 601
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC 3 571
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD 199 150
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 58 157
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF 81 025
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG 3 974
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH 143 156
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI 55 994	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <b>(IX)</b>		HJ	
Impôts sur les bénéfices * <b>(X)</b>		HK 192 703	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL 42 116 516	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM 39 525 623	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN 2 590 893	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP 1 510 203	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK 31 651	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX 9 800	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI) Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RC	
		RD	
	(9) Dont transfert de charges	A1 237 661	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) ( dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 )	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives A6	Obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités et amendes	2 540		
Autres charges sur opérations de gestion	55 618		
Vanleur nette de l'actif cédé	81 025		
Dotation aux amortissements dérogatoire	3 974		
Produits divers sur opérations de gestion		70 978	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise		SAS HARMONIE AMBULANCE						Néant <input type="checkbox"/> *						
INCORP.	CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
						1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	D8	D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	16 545 060	KE	KF	7 418 376			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH	KI				
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9			KJ		KK	KL				
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1			KM	74 244	KN	KO	191 327			
	Installations gales, agencets*, aménagements des constructions		[ Dont Composants	M2			KP	73 548	KQ	KR	14 751			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants	M3			KS	821 283	KT	KU	501 371			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	985 536	KW	KX	176 829		
		Matériel de transport *						KY	2 172 564	KZ	LA	1 368 236		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	311 645	LC	LD	237 443		
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours				31 380		LH		LI	LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL	LM				
	TOTAL III				4 470 200		LN		LO	LP	2 489 957			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M	8T			
Autres participations				1 660 801		8U		8V	8W					
Autres titres immobilisés				6 293		1P		1R	1S	1 772				
Prêts et autres immobilisations financières				308 867		1T		1U	1V	125 713				
TOTAL IV				1 975 961		LQ		LR	LS	127 485				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				22 991 222		ØG		ØH	ØJ	10 035 818				
INCORP.	CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virements de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO	43 000	LV	LW	23 920 436	IX		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ				MA		MB	MC				
		Sur sol d'autrui	IR				MD		ME	265 570	MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS				MG		MH	88 299	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				57 760		IT		MJ	1 264 894	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU				MM		MN	1 162 365	MO		
		Matériel de transport		IV		590 548		MP		MQ	2 950 251	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW				MS		MT	549 089	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX				MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				31 380		MY		MZ		NA	NB		
Avances et acomptes						NC		ND		NE	NF			
TOTAL III				31 380		IY		NG	648 308	NH	6 280 469	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU	M7	ØW			
	Autres participations				1 234 746		IO		ØX	ØY	426 055	ØZ		
	Autres titres immobilisés				1 000		II		2B	2C	7 065	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				156 359		I2		2E	2F	278 221	2G		
	TOTAL IV				1 392 105		I3		NJ	NK	711 341	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				31 380		I4		ØK	ØL	30 912 246	ØM			

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS HARMONIE AMBULANCE						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
<b>CADRE B</b>	<b>DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL</b>					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....				-		
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....				=		
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SAS HARMONIE AMBULANCE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A</b>		<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN	
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ	
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH	
<b>TOTAL I</b>			RK			RM			RN			RO	
Terrains			PI			PJ			PK			PL	
Constructions		Sur sol propre	PM			PN			PO			PQ	
		Sur sol d'autrui	PR			PS			PT			PU	
		Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV			PW			PX			PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC	
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD			QE			QF			QG	
		Matériel de transport	QH			QI			QJ			QK	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL			QM			QN			QO	
		Emballages récupérables et divers	QP			QR			QS			QT	
<b>TOTAL II</b>			QU			QV			QW			QX	
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>			ØN			ØP			ØQ			ØR	
			3 458 186			2 037 380			640 574			4 854 993	
			3 637 200			2 085 263			640 574			5 081 889	
<b>CADRE B</b>		<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV					
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
<b>TOTAL I</b>		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD					
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions		Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
		Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
		Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles		Inst.gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
		Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
		Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
		Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
<b>TOTAL II</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations		NL	3 974			NM	3 571			NO	403		
<b>Total général (I + II + III)</b>		NP	3 974	NQ	NR	NS	3 571	NT	NU	NV	403		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	3 974	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	3 571	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	403		
<b>CADRE C</b>		<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>											
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP		SR		

Désignation de l'entreprise SAS HARMONIE AMBULANCE							Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	1 100	TM	3 974	TN	3 571	TO	1 503	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	1 100	TS	3 974	TT	3 571	TU	1 503	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	400 639	4B	195 874	4C	95 808	4D	500 705	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	1 859	4Y		4Z		5A	1 859	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	<b>TOTAL II</b>	5Z	402 498	TV	195 874	TW	95 808	TX	502 564	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	200 000	6B	50 000	6C		6D	250 000
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	257 587	6U	121 752	6V	161 585	6W	217 754	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	53 098	6Y	53 803	6Z	53 098	7A	53 803	
	<b>TOTAL III</b>	7B	510 685	TY	225 555	TZ	214 684	UA	521 557	
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	914 283	UB	425 403	UC	314 062	UD	1 025 624	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	207 656	UF	310 492				
			UG		UH					
			UJ	3 974	UK	3 571				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL	32 055	UM		UN	32 055			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	278 221	UV		UW	278 221			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	233 535		233 535					
	Autres créances clients		UX	4 507 702		4 507 702					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	12 898		12 898					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	52 183		52 183					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques		VM	31 542		31 542				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	35 194		35 194				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	187 413		187 413				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	740 492		740 492					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	282 655		282 655						
Charges constatées d'avance		VS	177 042		177 042						
<b>TOTAUX</b>		VT	6 570 933	VU	6 260 657	VV	310 276				
RENVois	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	224							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	67 928		67 928					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	4 669 260		1 454 769		2 719 316		495 175	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	6 225							6 225	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 325 870		1 325 870						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 697 200		2 697 200						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 231 554		2 231 554						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	264 050		264 050					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	199 776		199 776					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	3 080 011		3 080 011						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	579 067		579 067						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	9 807		9 807						
<b>TOTAUX</b>		VY	15 130 748	VZ	11 910 032		2 719 316		501 400		
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 719 558	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 389 250	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Table with multiple sections: I. RÉINTÉGRATIONS (BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE), II. DÉDUCTIONS (PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE), III. RÉSULTAT FISCAL. Includes rows for charges, quote-part, net values, and final fiscal result.

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS HARMONIE AMBULANCE

Néant  \*

N° SIRET : | 4 | 9 | 4 | 6 | 1 | 3 | 0 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 2 |

Exercice ouvert le : 01/01/2021

clos le : 31/12/2021

Bénéfice comptable de l'exercice  
(report de la ligne WA du 2058-A-SD)

**I-REINTEGRATIONS**

	E 1	2 590 893
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)	E 2	675 781
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z 7	
<b>TOTAL I</b>	E 3	3 266 673

**II-DEDUCTIONS**

Perte comptable de l'exercice  
(report de la ligne WS du 2058-A-SD)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)	E 5	767 931
Plus-values nettes à long terme	EY	
	E 6	
	EZ	
	E 7	
	E8	
	I9	

**III. RESULTAT FISCAL**

	<b>TOTAL II</b>	F 1	767 931
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	2 498 742
	Déficit (II-I)	F 3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058-B-bis) *		F 6	1 749 372
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	749 370
	Déficit	F 9	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Désignation de l'entreprise <u>SAS HARMONIE AMBULANCE</u>				Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	1 885 979	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice <sup>(2)</sup>		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	1 749 372	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	136 607	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ		
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	136 607	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	2 998 019	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>						
(à détailler, sur feuillet séparé)			<b>Dotations de l'exercice</b>		<b>Reprises sur l'exercice</b>	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *			ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *						
			8X		8Y	
			8Z		9A	
			9B		9C	
Provisions pour dépréciation *						
			9D		9E	
			9F		9G	
			9H		9J	
Charges à payer						
Organic			9K	35 608	9L	30 537
Effort construction			9M	93 992	9N	74 168
			9P		9R	
			9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	129 600	YO	104 705
				↓ ligne WI		↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME  
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS HARMONIE AMBULANCE

Néant  \*

Exercice ouvert le : 01/01/2021  
clos le : 31/12/2021

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	2 257 493
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ( ( Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis ) )	M5ter	
Déficits imputés	J9	1 749 372
Déficits reportables	M6	508 121
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	508 121

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6 7
	À 15 %	À 19 %	à 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-Not-SD et la notice 2032-SD

Désignation de l'entreprise <u>SAS HARMONIE AMBULANCE</u>												Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB	70 220					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 404 395		Dividendes		ZD	1 134 175					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE	200 000						
					Report à nouveau	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	1 404 395			(NB : le total I doit être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	1 404 395				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>												<b>Exercice N :</b>	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des ( biens pris en crédit bail			J7	7 440 276	)	YQ	4 440 597				
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	261 498				
	- Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	1 517 588	)	XQ	1 536 397				
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	6 923				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	526 918				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	43 730	)	ST	8 400 486				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	10 732 222			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	227 697				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		)	9Z	1 683 307				
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								YX	1 911 004			
I. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	1 793 833			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	823 444			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2021 )								ØB	20 231 968			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	1,00 %			
	- Numéro de centre agréé *	XP							- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)	ZR	1		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	749 370	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	4 8 8 3 2 5 3 9 0 0 0 0 2 6				

\*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS HARMONIE AMBULANCE Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Autorisation stationneme	43 000			43 000
	2	Vêtements de travail	57 760	57 760		
	3	Matériel de transport	590 548	582 813		7 735
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I. Immobilisations *	1	43 000					
	2						
	3	81 601	73 866	73 866			
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		73 866				
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : SAS HARMONIE AMBULANCE

Néant  \*

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à  
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

① Entreprises soumises à l'IS

② Entreprises soumises à l'IR

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe : SAS HARMONIE AMBULANCE

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(Résultat d'ensemble)

SIRET de la société intégrée : 49461306000032

Exercice ouvert le : 01/01/2021

clos le : 31/12/2021

Néant \*

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	749 370	CB				
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE				
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG				
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ				
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies du CGI) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble <sup>(1)</sup> (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN				
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV				
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR		CS				
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW				
<b>TOTAL</b>	CX	749 370	CY				
BENEFICE (CX - CY) ou DEFICIT (CY - CX)	CZ	749 370	DA				
<b>B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME</b>	Cession d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
		Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
	Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
	Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
	Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
	Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
	Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
	Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
	Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4	
<b>C - AUTRES PLUS-VALUES À 19%</b>							
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3						

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS HARMONIE AMBULANCE  
N° SIRET : 49461306000032

Exercice ouvert le : 01/01/2021

clos le : 31/12/2021

Néant \*

<b>Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>	<b>19 % <sup>(1)</sup></b>	<b>15 %</b>	<b>0 %</b>
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1- (2+3)+4	5		

<b>Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou Déficit : 2058 A-SD ligne XJ)	6	2 498 742
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	2 498 742

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)



Dénomination de la société mère :										HARMONIE DEVELOPPEMENT SERVICE													
SIREN de la société mère :										4	8	8	3	2	5	3	9	0	0	0	0	2	6
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										SAS HARMONIE AMBULANCE													
SIREN de la société intégrée :										4	9	4	6	1	3	0	6	0	0	0	0	3	2
Exercice ouvert le :		0	1	0	1	2	0	2	1	clos le :		3	1	1	2	2	0	2	1				
<b>A - RESULTAT D'ENSEMBLE</b>										<b>Montants rapportés au résultat d'ensemble</b>					<b>Montants déduits du résultat d'ensemble</b>								
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) <sup>2</sup>															MB								
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD								
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI													
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO								
TOTAL										MP					MQ								

<b>B – PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE</b>	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**
Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS HARMONIE AMBULANCE		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD





N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

4 9 4 6 1 3 0 6 0 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS HARMONIE AMBULANCE

ADRESSE (voie)

1 avenue des hauts de chaume

CODE POSTAL

86280

VILLE

SAINT BENOIT

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

491859

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique

SAS

Dénomination

HARMONIE DEVELOPPEMENT SERVICE

N° SIREN (si société établie en France)

488325390

% de détention

100,0000

Nb de parts ou actions

491 859,00

Adresse :

N° 143

Voie

rue Blomet

Code Postal

75015

Commune

PARIS

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

# FILIALES ET PARTICIPATIONS



(1)

Néant \*

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET : 4 9 4 6 1 3 0 6 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS HARMONIE AMBULANCE

ADRESSE (voie) 1 avenue des hauts de chaume

CODE POSTAL 86280 VILLE SAINT BENOIT

<b>NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE</b>	P5	1
---	----	---

Forme juridique SAS Dénomination TAXI SAINT CHRISTOPHE DE SIXT

N° SIREN (si société établie en France) 753773316 % de détention 100,00

Adresse : N° 240 Voie ALLEE DE GLAISY

Code Postal 74300 Commune THEIZ Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

URSSAF POITOU-CHARENTES  
TSA 30009  
38046 GRENOBLE CEDEX 9

A POITIERS , le 04/07/2022

**POUR NOUS CONTACTER**

**Courriel:** depuis votre espace urssaf.fr  
**Tel.:** 0 806 804 226

**RÉFÉRENCES**

**N°SIREN** 494613060

Page 1/2

**CADRE LÉGAL**

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

**CODE DE SÉCURITÉ**

VVP6NWWI32F79MQ

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur [urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html](http://urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html)

SAS HARMONIE AMBULANCE  
1 AV DES HAUTS DE LA CHAUM  
86280 SAINT BENOIT

**OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.**

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,  
Le Directeur

  
**Thierry de Laburthe**

CODE DE SÉCURITÉ

VVP6NWWI32F79MQ

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur [urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html](http://urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html)

SAS HARMONIE AMBULANCE  
1 AV DES HAUTS DE LA CHAUM  
86280 ST BENOIT

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 1069 salariés,
- pour une masse salariale de 2349104 euros,
- au titre du mois de mai 2022,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

NOM ET ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

NUMÉRO SIREN

SAS HARMONIE AMBULANCE  
1 AV DES HAUTS DE LA CHAUM  
86280 ST BENOIT

494613060

Cette entreprise centralise ses obligations sociales auprès de l'organisme émetteur depuis le 01/01/2019. Cette attestation vaut pour l'ensemble des établissements déclarés auprès de cet organisme.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS\*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés\*\* à la date du 31/05/2022.

\* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

\*\* Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

Fait à : POITIERS  
le : 04/07/2022

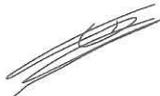
Le Directeur  
ou son délégataire



Thierry de Laburthe


**PROCÈS-VERBAL  
DE CONTRÔLE TECHNIQUE**
**AUTOSUR**

 N° d'imprimé : **S** 616364167

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL			
CV VLTP	08/06/2022	22047279			
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ				
Favorable	La connaissance de l'ensemble des défaillances constatées sur ce véhicule nécessite de disposer également du procès-verbal de contrôle technique périodique.  <b>Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 :</b> 27/05/2020 : 26511km / 04/06/2021 : 52529km / 03/06/2022 : 80109km /				
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ					
02/06/2023					
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE					
Contrôle technique périodique					
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE					
N° D'AGRÈMENT : S001S095					
(9) RAISON SOCIALE : <b>CONTROLE AUTOMOBILE DE L'AIN</b>					
(3) COORDONNÉES : Tel. : 0474247228 3 RUE Jean Morgon 01000 BOURG EN BRESSE					
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR					
N° D'AGRÈMENT : 001S1064					
NOM ET PRÉNOM : MARTINEZ ERIC					
SIGNATURE : 					
IDENTIFICATION DU VÉHICULE					
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation			
FG-409-NC (F)	28/05/2019	28/05/2019			
Marque	Désignation commerciale				
VOLKSWAGEN	CADDY				
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre			
WV2ZZZ2KZX081405	M1	VASP			
Type/CNIT	Énergie				
M10VWGV5U17P156	GO				
Document(s) présenté(s)					
Certificat d'immatriculation.					
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ	MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES				
80113	AVANT		ARRIÈRE		
	G	D	G	D	
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE	Dissymétrie suspension ( $\leq 30\%$ ):				
	2%		3%		
PROCÈS-VERBAL N° : 22047228	DATE : 03/06/2022				
N° D'AGRÈMENT DU CENTRE : S001S095					



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 12733555

La société désignée ci-dessous :

**DENOMINATION DE LA SOCIETE :**  
SAS HARMONIE AMBULANCE

**ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :**  
12 AVENUE DES HAUTS DE LA CHAUME  
86280 SAINT-BENOIT

**N° SIREN :** 494613060

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA<sup>(1)</sup>
- Paiement de l'impôt sur les sociétés<sup>(1)</sup>

**Date de délivrance : le 05/09/2022**

Service gestionnaire :  
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES POITIERS  
EQUIPE IFU  
15 RUE DE SLOVENIE  
86021 POITIERS CEDEX  
ACCUEIL SUR RV  
Tél. : 0549382450  
SIE.POITIERS@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

<sup>(1)</sup> Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.